

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS243

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 56.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le principe d'audits décidés par le comité départemental et réalisés au sein des opérateurs pour vérifier, notamment le respect de la charte d'engagements, induit une logique de tutelle du comité départemental sur les missions locales, ce qui ne paraît pas justifié.